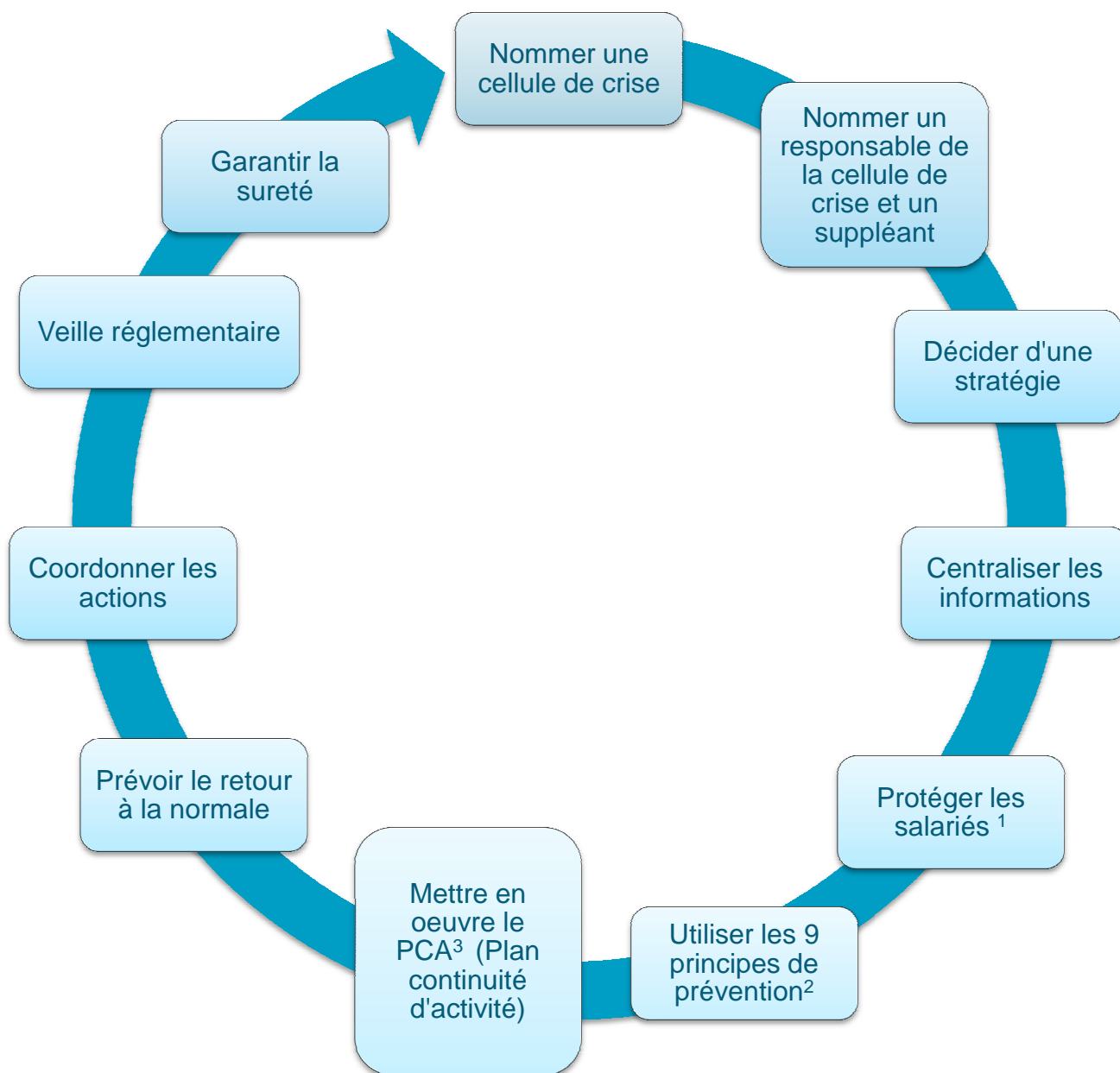


GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE



- 1- Suppression du risque (télétravail, visio), Travail sur l'organisation, Mesure d'hygiène, EPI (Équipement de Protection Individuel), désinfection des locaux, gestion des déchets
- 2- **Utiliser les 9 principes de prévention** : (L.4121-2 du Code du travail) supprimer le risque est le premier des principes (confinement/télétravail/visio). Si ce n'est pas possible il faut organiser l'activité pour limiter les transmissions ou survenue de situations dangereuses
Les équipements de protections individuelles ainsi que l'affichage restent les derniers des principes.
- 3- Source : Plan continuité d'activité : <https://www.anact.fr/les-etapes-delaboration-dun-pca> ; <http://www.sgdsn.gov.fr/uploads/2016/10/guide-pca-sgdsn-110613-normal.pdf>

Les préventeurs du CMB sont présents pour répondre à vos questions : gestions de crise, continuité d'activité, droit. Contact : votre médecin du travail ou par mail à intervention@cmb-sante.fr